

Manuel d'utilisation

Table des matières

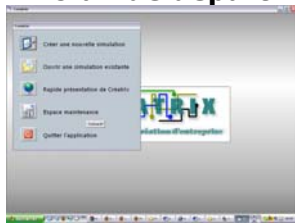
1	Plan de navigation général du logiciel	3
2	Mode de navigation	7
3	Menu de départ	7
4	Qui suis-je ? (1)	10
5	Qui suis-je ? (2)	10
6	Puis-je démarrer mon projet ? l'actif	12
7	Puis-je démarrer mon projet : le passif	15
7.1	Présentation du passif	15
7.2	Les apports personnels :	16
7.3	Les aides remboursables	16
7.4	Les emprunts	17
7.5	Les dettes fournisseurs	17
7.6	Compte courant et associé	18
7.7	Récapitulatif du passif	18
7.8	Bilan prévisionnel de départ	19
8	Mon projet est-il rentable ?	20
	les produits	20
8.1	Pour les produits :	20
8.2	Pour les services :	21
8.3	Résultat mensuel	21
8.4	Evolution du chiffre d'affaires sur 3 ans	21
8.5	Subventions non remboursables	22
9	Mon projet est-il rentable ?	22
	Les charges	22
9.1	Achats divers	23
9.2	Services extérieurs	23
9.3	Impôts et taxes	24
9.4	Charges de personnel	24
9.5	Charges financières	26
9.6	Dotations aux amortissements	26
9.7	Taux de croissance	27
10	Seuil de rentabilité et compte de résultat sur 3 ans	27
10.1	Seuil de rentabilité	27
10.2	Compte de résultat sur 3 années	28
11	Plan de trésorerie	29
11.1	Budget des encaissements	29
11.2	Budget des achats	29
11.3	Budget des investissements	29
11.4	Budget de TVA	29
11.5	Budget des décaissements des charges fixes annuelles	30
11.6	Budget des décaissements des emprunts, aides remboursables et comptes courants associés	30
11.7	Plan de trésorerie final	30
12	L'impression des résultats	31
13	CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL LIBRE CeCILL	34

1 PLAN DE NAVIGATION GENERAL DU LOGICIEL

Le plan ci-après permet de retrouver tous les écrans du logiciel.
Notons toutefois qu'il ne s'agit que des écrans de saisie et de conclusion et que les différents écrans d'aides ne figurent pas.

Plan présenté sur un dépliant de 3 pages, sur la page suivante.

Ecran de départ

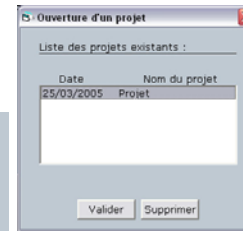


Créer une nouvelle simulation

ou



Ouvrir une simulation existante



Qui suis-je ? (1)



Qui suis-je ? (2)



Subventions



Puis-je démarrer mon projet ? L'actif



Immobilisations incorporelles



Immobilisations corporelles



Immobilisations financières



Stock – Matières premières



Stock – Marchandises ou produits



Puis-je démarrer mon projet ? Le Passif



Apport



Aides remboursables



Listes des emprunts



Dettes fournisseurs



Compte courant et associé



Bilan prévisionnel de départ



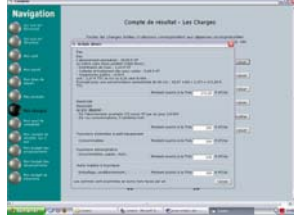
**Mon projet est-il rentable ?
Les produits**



**Mon projet est-il rentable ?
Les produits**



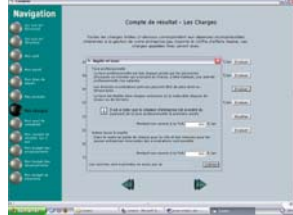
Achats divers



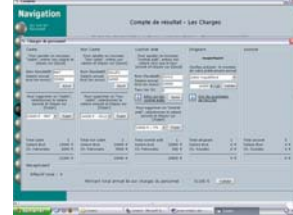
Services extérieurs



Impôts et taxes



Charges de personnel



Dotations aux amortissements



Seuil de rentabilité – Année 1



Seuil de rentabilité – Année 2



Seuil de rentabilité – Année 3



Compte de résultat sur 3 ans

	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Charges d'exploitation	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Charges financières	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Charges d'impôt	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Charges exceptionnelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat net	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat net après impôt	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat net après impôt et charges exceptionnelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat net après impôt et charges exceptionnelles et charges financières	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat net après impôt et charges exceptionnelles et charges financières et charges d'impôt	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat net après impôt et charges exceptionnelles et charges financières et charges d'impôt et charges exceptionnelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000



Plan de trésorerie - Budget des encaissements

[illegible]

Plan de trésorerie - Budget des décaissements

[illegible]

Plan de trésorerie - Budget de trésorerie

[illegible]

2 MODE DE NAVIGATION

Nous avons choisi deux types de navigation :

La première permet de passer d'un écran à l'autre par le biais des deux flèches que l'on retrouve sur chaque écran.



Celle-ci, placée à gauche, permet un retour en arrière.



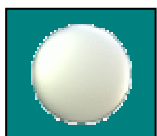
Celle-ci, placée à droite, permet de passer à l'étape suivante du projet.

La seconde, correspond à une navigation libre entre les différents écrans. Ce mode de navigation permet de basculer rapidement entre les différentes étapes du processus sans devoir repasser par chacune des étapes.

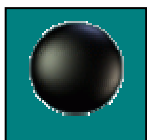
La navigation libre est matérialisée par les boules sur le côté gauche de l'écran.



Les boules grises correspondent aux différentes étapes de la création d'entreprise ; grâce à elles, l'utilisateur connaît l'état d'avancement de son projet ainsi que les étapes restant à effectuer avant la fin de la simulation.



La boule blanche matérialise le pointage de la souris et permet de mettre en avant les différentes étapes.

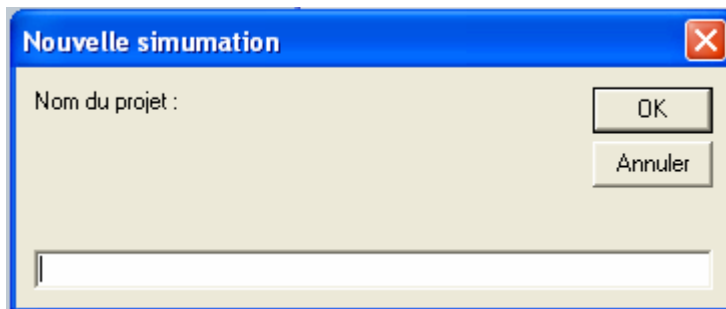


La boule noire matérialise l'étape en cours. Et permet en un instant de pouvoir situer sa position dans le projet.

3 MENU DE DEPART

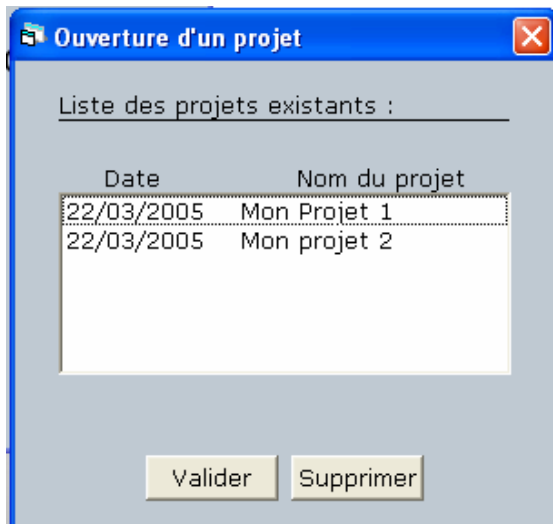


1) Créer une nouvelle simulation



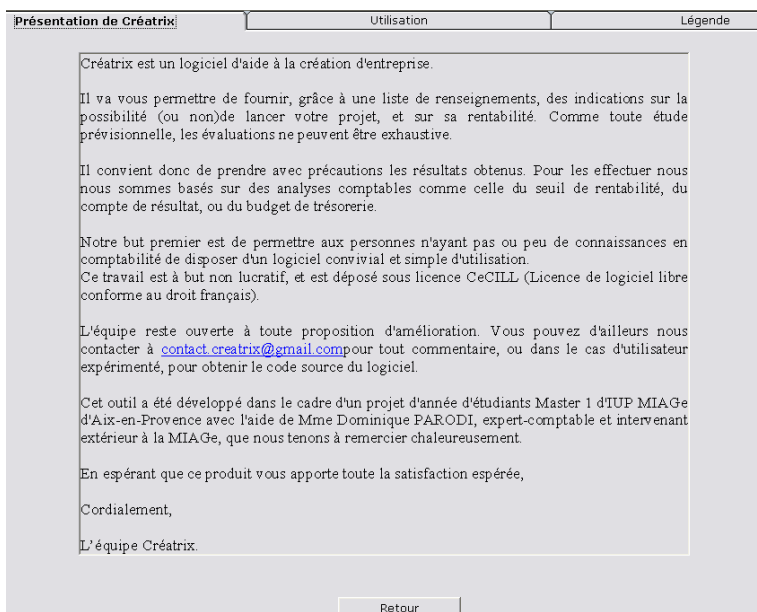
L'utilisateur entreprend un nouveau projet. Une fenêtre s'ouvre alors pour demander un nom de projet. La date est enregistrée automatiquement.

2) Ouvrir une simulation existante



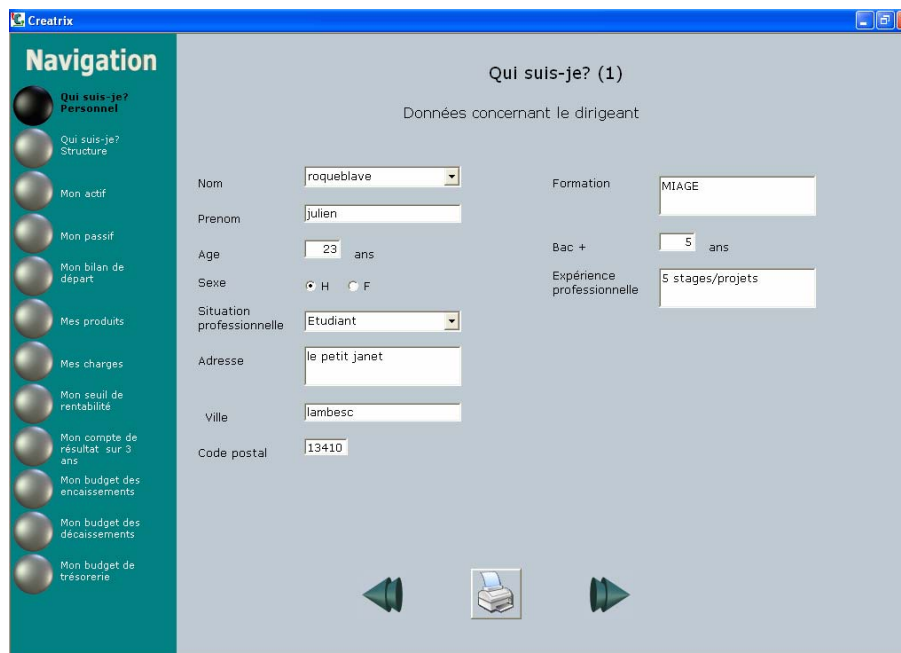
L'utilisateur veut reprendre un projet existant, pour compléter ou modifier des données. Une liste reprenant les différentes simulations créées s'ouvre. Il a aussi la possibilité de supprimer un projet créé précédemment.

3) Présentation de Créatrix



Présentation du logiciel et de ses créateurs, de son utilité et de son utilisation, ainsi que de la légende qui explique les icônes employés tout au long du logiciel.

4 QUI SUIS-JE ? (1)



Navigation

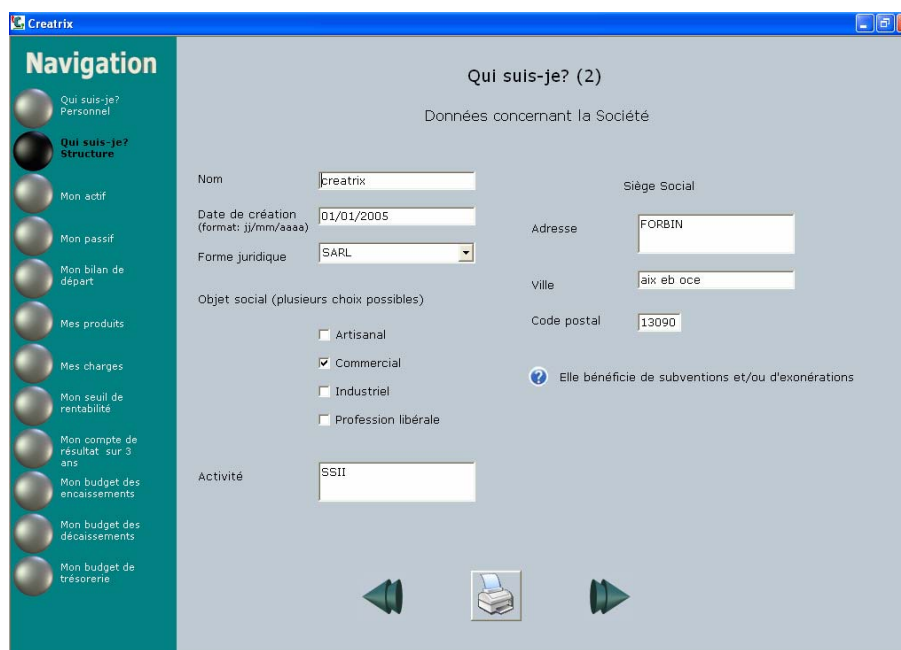
- Qui suis-je? Personnel
- Qui suis-je? Structure
- Mon actif
- Mon passif
- Mon bilan de départ
- Mes produits
- Mes charges
- Mon seuil de rentabilité
- Mon compte de résultat sur 3 ans
- Mon budget des encaissements
- Mon budget des décaissements
- Mon budget de trésorerie

Qui suis-je? (1)
Données concernant le dirigeant

Nom	roqueblave	Formation	MIAGe
Prenom	julien		
Age	23 ans	Bac +	5 ans
Sexe	☒ H ☐ F	Expérience professionnelle	5 stages/projets
Situation professionnelle	Etudiant		
Adresse	le petit Janet		
Ville	lambesc		
Code postal	13410		

L'utilisateur va fournir les renseignements le concernant. Les données fournies ici seront ensuite exploitées pour la demande d'un prêt bancaire ou pour remplir un dossier d'aide à la création d'entreprise.

5 QUI SUIS-JE ? (2)



Navigation

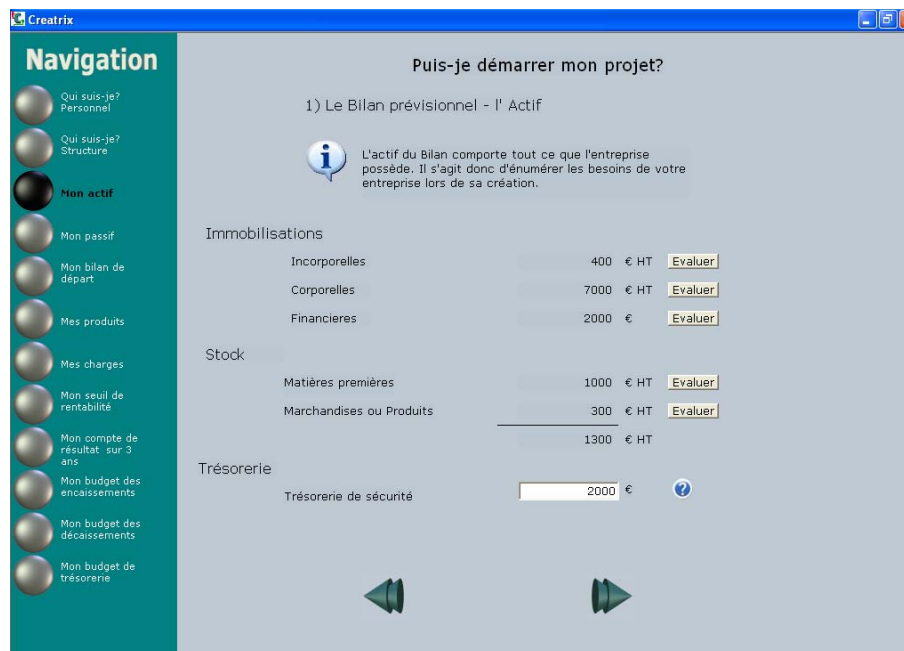
- Qui suis-je? Personnel
- Qui suis-je? Structure
- Mon actif
- Mon passif
- Mon bilan de départ
- Mes produits
- Mes charges
- Mon seuil de rentabilité
- Mon compte de résultat sur 3 ans
- Mon budget des encaissements
- Mon budget des décaissements
- Mon budget de trésorerie

Qui suis-je? (2)
Données concernant la Société

Nom	creatix	Siège Social	
Date de création (format: jj/mm/aaaa)	01/01/2005	Adresse	FORBIN
Forme juridique	SARL	Ville	aix eb oce
Objet social (plusieurs choix possibles)	☐ Artisanal ☒ Commercial ☐ Industriel ☐ Profession libérale	Code postal	13090
Activité	SSII	☒ Elle bénéficie de subventions et/ou d'exonérations	

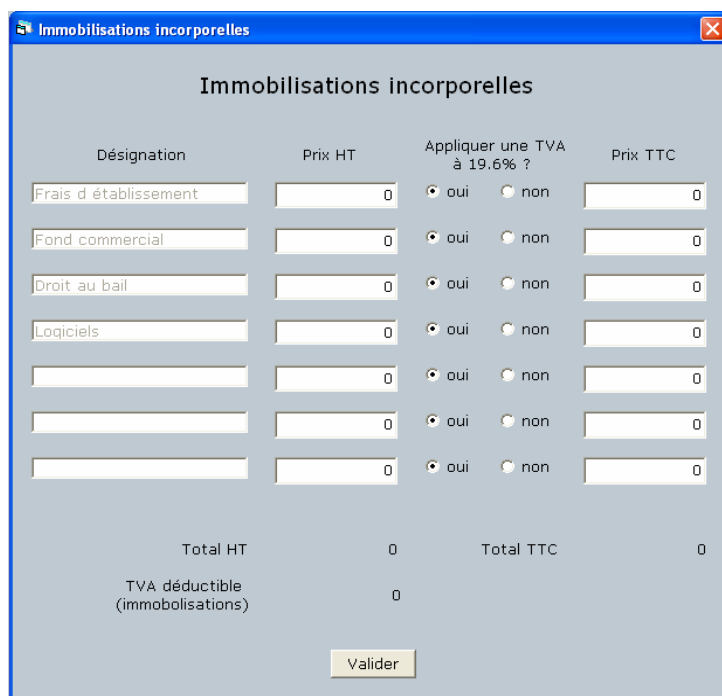
Ces données concernent l'entreprise. La mention juridique va influencer l'imposition de l'entreprise : par exemple, une entreprise individuelle ne sera pas imposée sur son bénéfice, mais au travers de l'impôt sur le revenu payé par l'entrepreneur.

PUIS-JE DEMARRER MON PROJET ? L'ACTIF



Cet écran contient l'actif du bilan prévisionnel. Il se décompose en trois sous parties :

- 1) Les immobilisations
 - a. Incorporelles



Les immobilisations incorporelles principales sont proposées. Nous évitons ainsi des oublis lors de la saisie. Au besoin, l'utilisateur peut en rajouter.
Il va ensuite saisir le montant, Hors Taxe ou TTC, et choisir si la TVA s'applique ou non à ce montant. Les calculs sont effectués automatiquement.

- b. Corporelles

Immobilisations corporelles

Désignation	Prix HT	Appliquer une TVA à 19.6% ?	Prix TTC
Terrain	0	☒ oui ☐ non	0
Constructions	0	☒ oui ☐ non	0
Matériel	0	☒ oui ☐ non	0
Mobilier	0	☒ oui ☐ non	0
Matériel informatique	0	☒ oui ☐ non	0
Telephone, internet	0	☒ oui ☐ non	0
Véhicule utilitaire	0	☒ oui ☐ non	0
Véhicule de tourisme	0	☒ oui ☐ non	0
Véhicule utilitaire	0	☒ oui ☐ non	0
	0	☒ oui ☐ non	0
	0	☒ oui ☐ non	0
Total HT	0	Total TTC	0
TVA déductible (immobilisations)	0		

Valider

De la même manière que pour les immobilisations incorporelles les immobilisations corporelles les plus courantes sont proposées automatiquement. Le calcul s'effectue lui aussi de la même manière.

c. Financières

Immobilisations financières

Titres de participation (actions)

Cautions pour local

Valider

L'utilisateur n'a plus qu'à fournir les montants correspondants.

2) Le stock

a. Matières premières

[illegible]

L'utilisateur va enregistrer son stock de matières premières.

Contrairement aux immobilisations, des taux de TVA différents peuvent s'appliquer sur les matières premières. Une liste propose les différents taux, et donne la possibilité à l'utilisateur de saisir un taux ne figurant pas dans la liste.

b. Marchandises ou produits


Stock - Marchandises ou produits



Stock de marchandises ou produits

Désignation	Prix unitaire HT	Quantité	TVA	Montant total TTC
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
	0	1	19,6	0
Total HT	0		Total TTC	0
TVA déductible (biens et services)	0			
Valider				

Écran identique à l'écran précédent, à la seule différence qu'il s'applique aux marchandises et produits.

3) La trésorerie

Trésorerie

Trésorerie de sécurité € 

Trésorerie de sécurité 

 Afin de palier à d'éventuels problèmes de trésorerie il est souhaitable dès le départ de constituer une trésorerie de sécurité qui peut s'élever à 3 mois de frais fixes.

L'utilisateur saisit ici son évaluation de trésorerie de départ. Une explication relative à cette trésorerie s'affiche si l'utilisateur clique sur le point d'interrogation.

6 PUIS-JE DEMARRER MON PROJET : LE PASSIF

6.1 Présentation du passif

Dans la démarche de faisabilité financière du projet, une fois les besoins d'investissement définis dans l'actif, l'utilisateur doit procéder à l'évaluation de ses moyens de financement lors de la création de son entreprise. Il doit ainsi saisir :

Navigation

- Qui suis-je? Personnel
- Qui suis-je? Structure
- Mon actif
- Mon passif**
- Mon bilan de départ
- Mes produits
- Mes charges
- Mon seuil de rentabilité
- Mon compte de résultat sur 3 ans
- Mon budget des encaissements
- Mon budget des décaissements
- Mon budget de trésorerie

Puis-je démarrer mon projet?

2) Le Bilan prévisionnel de départ- le Passif



Le passif du Bilan reprend ce que l'entreprise "doit". Il représente donc les moyens de financement nécessaire lors de sa création.

Quels sont vos apports personnels ?

Montant du capital apporté : 0 € [Détails](#)

Montant des apports sur 5ans : 0 €

Quels sont vos Capitaux empruntés ?

Aides remboursables : 0 € [Détails](#)

Montant des emprunts : 0 € [Détails](#)

Quels sont vos autres crédits ?

Montant dettes Fournisseurs : 0 € [Détails](#)

Montant des comptes courants et associés : 0 € [Détails](#)

Montant total au jour de la création de l'entreprise : 0 €

◀ ▶

- ses apports personnels

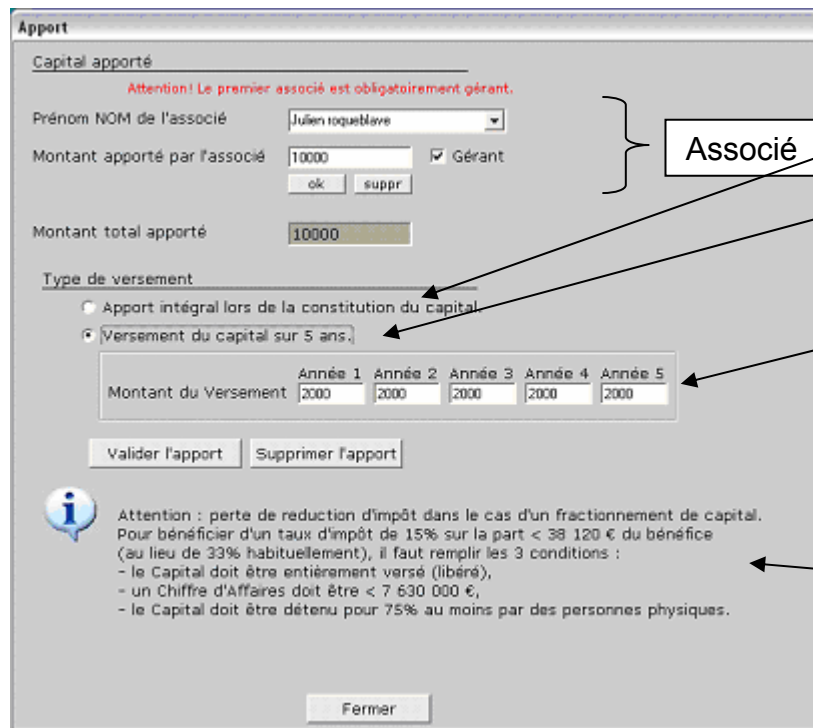
- ses capitaux empruntés

- ainsi que les crédits divers.

6.2 Les apports personnels :

Selon la forme juridique choisie, la configuration de l'écran diffère. Dans le cas d'une entreprise individuelle, d'une profession libérale, ou d'une EURL, la personne gérante étant seule, elle ne collabore pas avec des associés. Cette partie est donc invisible, contrairement au cas de d'une SARL, SNS, SA ou SAS.

Attention, le montant du capital obligatoire diffère selon la forme juridique, par exemple, pour une SARL le montant de capital à apporter est soit de 1€, soit de 7500€, voire plus. Lorsque l'utilisateur a validé un associé, il est obligé soit de valider l'apport soit de le supprimer.



Capital apporté

Attention! Le premier associé est obligatoirement gérant.

Prénom NOM de l'associé : Julien roquebleve

Montant apporté par l'associé : 10000 ☒ Gérant

Montant total apporté : 10000

Type de versement :

☐ Apport intégral lors de la constitution du capital.

☒ Versement du capital sur 5 ans.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Montant du Versement	2000	2000	2000	2000	2000

Valider l'apport Supprimer l'apport

Attention : perte de réduction d'impôt dans le cas d'un fractionnement de capital. Pour bénéficier d'un taux d'impôt de 15% sur la part < 38 120 € du bénéfice (au lieu de 33% habituellement), il faut remplir les 3 conditions :

- le Capital doit être entièrement versé (libéré),
- un Chiffre d'Affaires doit être < 7 630 000 €,
- le Capital doit être détenu pour 75% au moins par des personnes physiques.

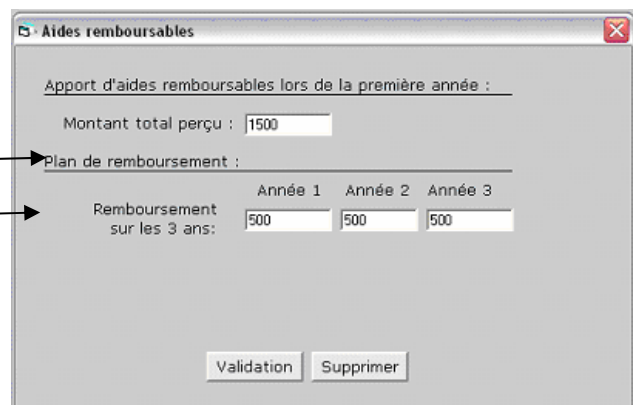
Fermer

Le versement de ce capital peut s'effectuer :

- soit **intégralement** lors de la création,
- soit **réparti sur 5 ans**, ce qui permet une **facilité de versement**. Pour aider l'utilisateur, un clic sur 'Versement du capital sur 5 ans' divise le montant de capital associé par 5 et le répartit sur 5 ans, mais les montants peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Dans le cas d'un versement sur 5 ans, il n'est pas possible de bénéficier de la réduction d'impôt sur le bénéfice.

6.3 Les aides remboursables

Les aides remboursables sont des facilités de financement, au même titre qu'un prêt à taux 0%. L'utilisateur saisie le montant total de toutes les aides qu'il a obtenues, et décrit ensuite le remboursement qu'il doit effectué sur les 3 ans, sachant que le remboursement peut être étalé au-delà au de la de 3 ans, mais nous nous efforçons d'étudier le projet uniquement sur les 3 premières années d'existence de l'entreprise.



Aides remboursables

Apport d'aides remboursables lors de la première année :

Montant total perçu : 1500

Plan de remboursement :

	Année 1	Année 2	Année 3
Remboursement sur les 3 ans :	500	500	500

Validation Supprimer

6.4 Les emprunts

Les emprunts bancaires de départ ne peuvent être créés avant la date de création de l'entreprise, ni après le 31 décembre de l'année de cette création. La durée de mois demandée correspond au nombre d'échéances du plan de remboursement. Le taux d'emprunt, ainsi que le taux d'assurance sont annuels.

Liste des emprunts

Description des emprunts :

Emprunt N° : Organisme bancaire :

Date de départ : Montant de l'emprunt :

Durée en mois : Taux d'emprunt : %

Taux de l'assurance : %

Tableau des amortissements d'emprunt bancaire :

Echéance N°	Mensualité	Montant des intérêts	Amortissement	Capital restant
1	377,85	83	294,85	9705,15
2	377,85	80,55	297,3	9407,85
3	377,85	78,09	299,76	9108,09
4	377,85	75,6	302,25	8805,84
5	377,85	73,09	304,76	8501,08
6	377,85	70,56	307,29	8193,79
7	377,85	68,01	309,84	7883,95
8	377,85	65,44	312,41	7571,54
9	377,85	62,84	315,01	7256,53
10	377,85	60,23	317,62	6938,91
11	377,85	57,59	320,26	6618,65
12	377,85	54,93	322,92	6295,73
Total	4534,2	829,93	3704,27	-

(Simulations d'amortissements pris uniquement sur l'année de création de l'entreprise)

L'affichage du tableau des amortissements ne présente que les échéances effectuées lors de la première année. Si l'emprunt démarre en février et que le nombre d'échéance est supérieur à 12, seules les 11 premiers mois sont affichés. Le reste des échéances est pris en compte sur les 2 années suivantes au cours de l'étude réalisée par le logiciel, pour le compte de résultat et le plan de trésorerie.

6.5 Les dettes fournisseurs

Dettes Fournisseurs

Montant des dettes fournisseurs lors de la première année :

Nom du Fournisseur :

Montant TTC immobilisé :

Montant TTC stocké :

Les dettes fournisseurs sont les dettes que l'entreprise doit à ses fournisseurs durant la première année d'activité de la société. Si l'entreprise a réglé tous ses fournisseurs dans l'année de création, elle ne possède pas de dette.

6.6 Compte courant et associé

Compte courant et associé

Apport sur Compte courant et associé lors de la première année:

Montant total :

Plan de remboursement :

	Année 1	Année 2	Année 3
Apport remboursable sur 3 ans:	1000	1000	1000

 **Obligation :** La déclaration de prêt aux impôts.

Plutôt que d'apporter la totalité de la mise de départ en capital, il est peut être intéressant d'apporter une partie des apports dans un compte courant d'associé. Cette opération s'apparente à la déclaration de prêt qui est souhaitable d'enregistrer auprès des impôts.

Enfin, vous avez la possibilité de rémunérer ces comptes courants à un taux défini par la loi (5,75 % par trimestre) et dans certaines limites.

Le compte courant et associé est apparenté à un prêt. Le montant apporté est effectué toujours dans le courant de l'année de création de l'entreprise. L'utilisateur saisit le montant total apporté, et décrit ensuite le remboursement qu'il doit effectué sur les 3 ans, sachant que le remboursement peut être étalé au delà de 3 ans. (Nous nous efforçons ici d'étudier le projet uniquement sur les 3 premières années d'existence de l'entreprise).

6.7 Récapitulatif du passif

Une fois les montants saisis, ils sont reportés sur l'écran général du passif.

Quels sont vos apports personnels ?

Montant du capital apporté : €

Montant des apports sur 5ans :

Quels sont vos Capitaux empruntés ?

Aides remboursables : €

Montant des emprunts : €

Quels sont vos autres crédits ?

Montant dettes Fournisseurs : €

Montant des comptes courants et associés : €

Montant total au jour de la création de l'entreprise : €

Pour le capital apporté, le montant correspondant à la première année et le montant total sur 5 ans sont séparés pour les besoins du bilan prévisionnel de départ, qui ne s'applique que sur la première année.

6.8 Bilan prévisionnel de départ

La conclusion sur le bilan s'effectue donc en 5ème étape sur la barre de navigation. La comparaison est effectuée entre l'actif et le passif. On confronte les 2 résultats. Dans le cas où l'actif est supérieur au passif, l'utilisateur se voit proposer, pour équilibrer son bilan et ainsi effectuer un bon départ :

- Soit de revoir sa politique de financement à la hausse.
- Soit de revoir ses besoins d'investissement à la baisse.

Ce cas n'est pas gênant dans la réalité, en effet l'utilisateur peut tout de même créer son entreprise. Dans le cas contraire, la création de l'entreprise est impossible.

Navigation		Bilan prévisionnel de départ :	
Qui suis-je? Personnel		ACTIF:	PASSIF:
Qui suis-je? Structure			
Mon actif		Immobilisations (H.T.) :	Capitaux propres :
Mon passif		Incorporelles 400 €	Capital 2000 €
Mon bilan de départ		Corporelles 7000 €	
Mes produits		Financières 2000 €	Dettes :
Mes charges		Stocks (H.T.) : 1300 €	Aides remboursables : 1500 €
Mon seuil de rentabilité		TVA déductibles :	Montant des emprunts : 10000 €
Mon compte de résultat sur 3 ans		Sur immobilisations 1342,76 €	Montant dettes Fournisseurs : 1500 €
Mon budget des encaissements		Sur biens et services 254,8 €	Compte Courant et Associés 3000 €
Mon budget des décaissements		Trésorerie : 2000 €	
Mon budget de trésorerie		Total Général : 14297,56 €	Total Général : 18000 €
		Conclusion :	
		Somme de l'actif 14297,56 €	Il faut revoir :
		Somme du passif 18000 €	- soit votre politique de financement à la baisse.
			- soit vos besoins d'investissement à la hausse.

7 MON PROJET EST-IL RENTABLE ?

LES PRODUITS

Dans cette partie, selon le cas, les artisans, commerçants, industriels ou professions libérales peuvent ajouter des produits et/ou des services.

7.1 Pour les produits :

Votre CA:

Menu produits

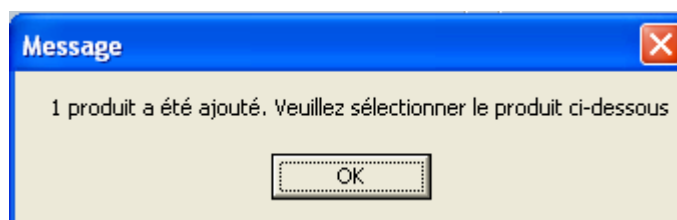
Ajout de produit

Sélectionner le produit :

Cette case permet d'ajouter un certain nombre de produits.

La liste des produits est contenue dans cette liste déroulante.

Lorsque l'on a indiqué le nombre de produits que l'on veut ajouter, un message indique que l'ajout a bien été effectué.



Après avoir cliqué sur un produit dans la liste déroulante, les champs spécifiques pour chaque produit peuvent être remplis.

Nom du produit →

Prix de vente HT →

Coût de revient (prix d'achat) →

Gain unitaire sur ce produit →

Nombre de produits vendus →

Chiffre d'affaires total HT
de ce produit par mois →

Gain total HT sur ce produit
par mois →

Produits

Nom du produit	produit1		
Prix de vente unitaire HT	10	100	%
Coût de revient unitaire HT	5	50	%
Marge unitaire	5	50	%
Quantité vendue par mois (prévisionnelle)	1000		
CA total mensuel HT (prévisionnel)	10000		
Marge mensuelle HT (prévisionnelle)	5000		

Supprimer le produit

7.2 Pour les services :

Nombres d'heures que l'on va facturer dans le mois

Le prix d'une heure de travail HT

Chiffre d'affaires total HT par mois

Prestation de services	
Nombre d'heures mensuel	140
Taux horaire facturé HT	20
CA total (prévisionnel)	2800

7.3 Résultat mensuel

Taux de marge moyen sur tous les produits

Chiffre d'affaires moyen sur tous les produits

Chiffre d'affaires total HT sur tous les produits et services

Resultat mensuel	
Taux de marge moyen sur tous les produits:	0
CA moyen sur tous les produits:	0
CATotal sur tous les produits et services:	0

7.4 Evolution du chiffre d'affaires sur 3 ans

Evolution du CA sur 3 ans en pourcentage					
Année 1	%	Année 2	%	Année 3	
0	0	0	0	0	

Année 1 : chiffre d'affaires de l'année de départ.

Année 2 : chiffre d'affaires de l'année suivante.

Année 3 : chiffre d'affaires, 2 ans après la création de l'entreprise.

Pour faire évoluer le chiffre d'affaires dans les 3 années à venir, il faut indiquer un taux de croissance, comme dans cet exemple :

Evolution du CA sur 3 ans en pourcentage					
Année 1	%	Année 2	%	Année 3	
1000	1	1010	20	1212	

Attention le taux 1 est appliqué à l'année 1 pour connaître le CA de la 2^{ème} année et le taux 2 est appliqué à l'année 2 connaître le CA de la 3^{ème} année d'activité de l'entreprise.

7.5 Subventions non remboursables

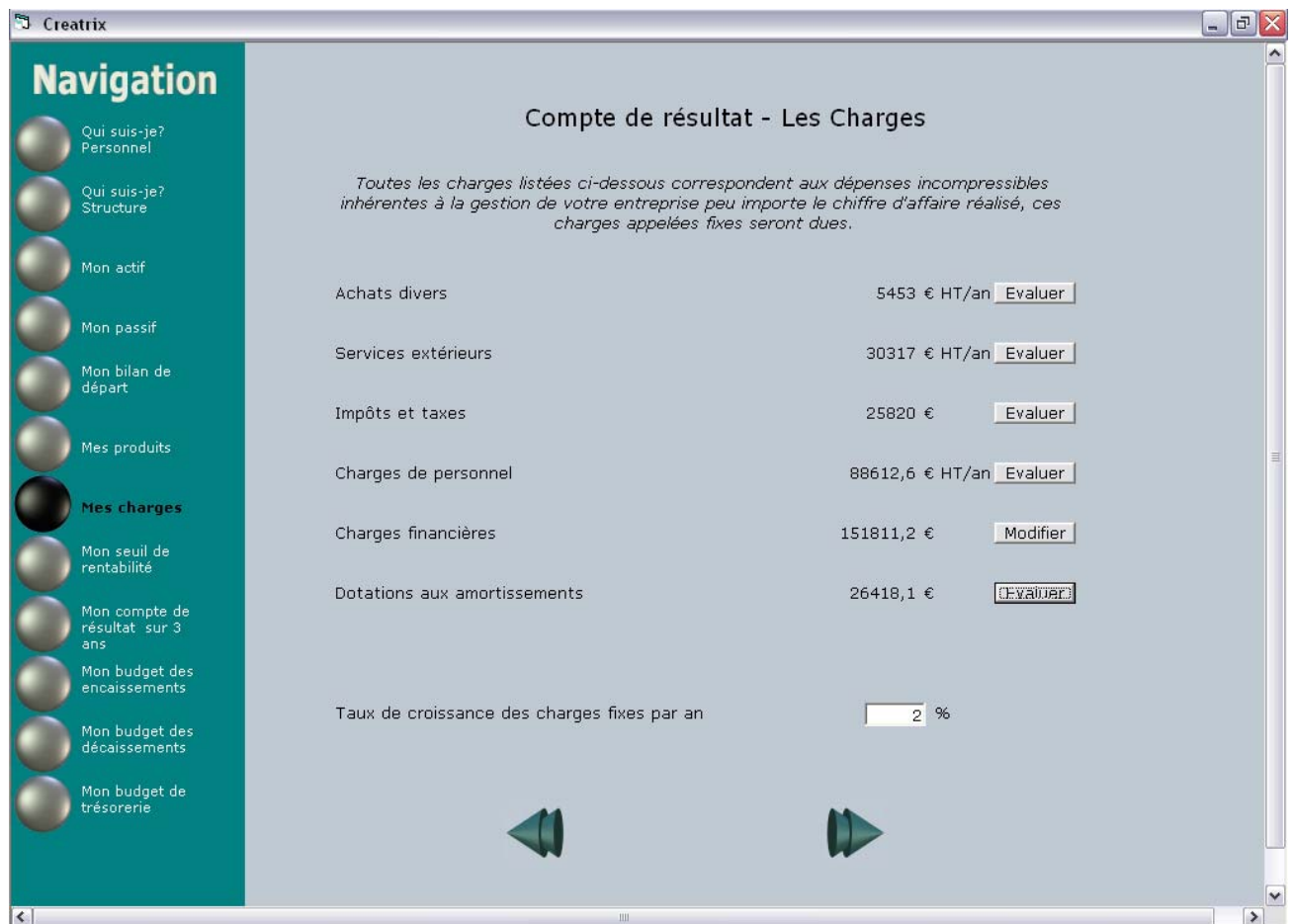
Vos subventions

Montant des subventions non remboursables: Année 1 Année 2 Année 3

Il s'agit des subventions qu'une entreprise peut toucher lors de sa création. Ces subventions ne rentrent pas en compte dans le calcul de l'évolution du chiffre d'affaires mais seront présentes dans le compte de résultat.

8 MON PROJET EST-IL RENTABLE ?

LES CHARGES



Navigation

- Qui suis-je? Personnel
- Qui suis-je? Structure
- Mon actif
- Mon passif
- Mon bilan de départ
- Mes produits
- Mes charges**
- Mon seuil de rentabilité
- Mon compte de résultat sur 3 ans
- Mon budget des encaissements
- Mon budget des décaissements
- Mon budget de trésorerie

Compte de résultat - Les Charges

Toutes les charges listées ci-dessous correspondent aux dépenses incompressibles inhérentes à la gestion de votre entreprise peu importe le chiffre d'affaire réalisé, ces charges appelées fixes seront dues.

Achats divers	5453 € HT/an	Evaluer
Services extérieurs	30317 € HT/an	Evaluer
Impôts et taxes	25820 €	Evaluer
Charges de personnel	88612,6 € HT/an	Evaluer
Charges financières	151811,2 €	Modifier
Dotations aux amortissements	26418,1 €	Evaluer
Taux de croissance des charges fixes par an	2 %	

Dans cette partie, il est demandé à l'utilisateur de lister l'ensemble de ses charges fixes. Pour l'aider au mieux, l'ensemble des charges est listé dans l'ordre du plan comptable pour lui permettre d'appréhender plus facilement ses futurs dépenses et de se rendre compte réellement du coût d'une création d'entreprise.

L'utilisateur peut également voir que certaines charges sont soumises à la TVA, et d'autres non. Cette TVA sera retraitée plus tard dans le compte de résultat.

Des conseils pour chaque champ à remplir sont proposés pour aider l'utilisateur à mieux apprécier ces différentes charges fixes.

8.1 Achats divers

Achats divers 5453 € HT/an

Achats divers

Eau
Eau
L'abonnement semestriel : 28,50 € HT
Le mètre cube d'eau potable (1000 litres) :
- Distribution de l'eau : 1,19 € HT
- Collecte et traitement des eaux usées : 0,68 € HT
- Organismes publics : 0,49 €
soit : 2,37 € TTC le m3 ou 0,24 cent le litre
Exemple pour une consommation semestrielle de 60 m3 : 30,07 + (60 x 2,37) = 172,09 € TTC

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Electricité
Electricité
Le prix dépend :
- De l'abonnement, exemple 233 euros HT par an pour 12KWH
- De vos consommations, 9 centimes kwh

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Fourniture d'entretien & petit équipement
Consommables

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Fourniture administrative
Documentation, papier, stylo...

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Autre matière & fourniture
Emballage, conditionnement...

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Les sommes sont exprimées en euros hors taxes par an

On retrouve dans cette section, les achats divers : eau, électricité, fournitures d'entretien et petits équipements, fournitures administratives, et autres matières et fournitures.

Sont associées à chaque catégorie, des précisions pour aider l'utilisateur. Toutes ces différentes charges sont saisies hors taxe et sont soumises à la TVA.

8.2 Services extérieurs

Services extérieurs 30317 € HT/an

Services extérieurs

Sous Traitance
Montant soumis à la TVA : € HT/an

honoraires
Expert comptable, avocat, cotisation syndicale, centre de gestion agréé...

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Loyers de crédit-bail
Le crédit-bail est une technique de financement des investissements professionnels. Le chef d'entreprise choisit un équipement et convient avec le vendeur des conditions de l'achat. Une société de crédit-bail achète le matériel et loue celui-ci à l'utilisateur. A terme : il peut rendre l'équipement, le racheter pour sa valeur résiduelle fixée au départ, continuer à le louer moyennant un loyer très réduit.

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Frais publicitaire
Plaquettes, sites internet, cartes de vistes...

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Loyers & charges locatives
Montant soumis à la TVA : € HT/an
Montant non soumis à la TVA : /an

Transport
Montant soumis à la TVA : € HT/an

Entretien
Montant soumis à la TVA : € HT/an

Voyage & déplacement
Montant soumis à la TVA : € HT/an
Montant non soumis à la TVA : /an

Assurances
Biens & responsabilité civile
Montant non soumis à la TVA : /an

Affranchissement & téléphone
Poste, courtier, transporteur spécial, ADSL, téléphone fixe, téléphone portable...

Montant soumis à la TVA : € HT/an
Montant non soumis à la TVA : /an

Documentation
Technique & générale

Montant soumis à la TVA : € HT/an

Services bancaires
Ouverture compte, chéquier, CB, Assurance, services optionnels...

Montant soumis à la TVA : € HT/an

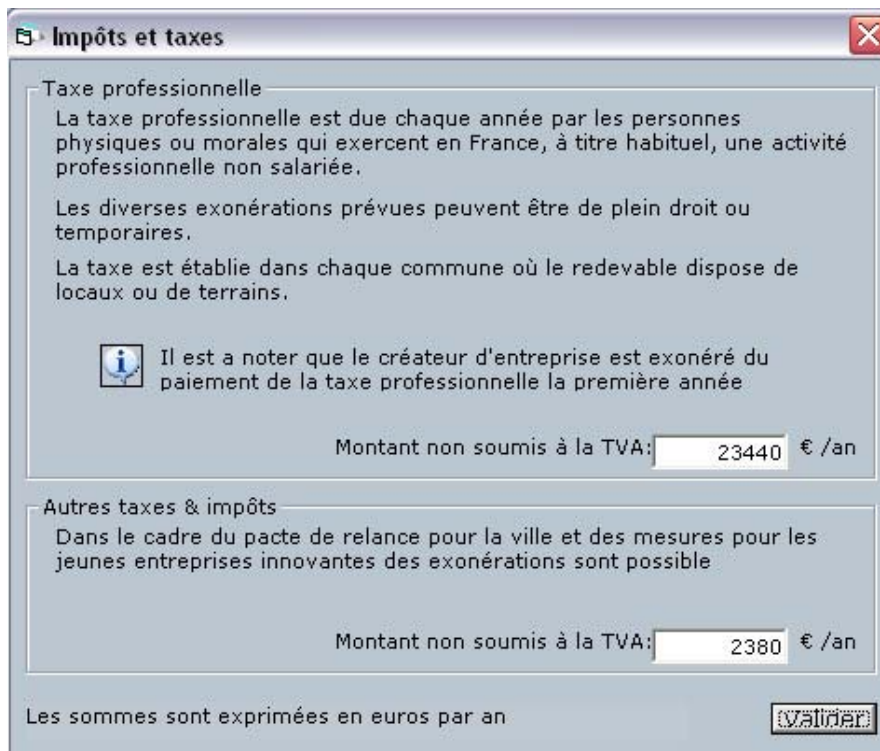
Les sommes sont exprimées en euros hors taxes par an

On retrouve dans cette section, la sous-traitance, les loyers de crédit bail, les loyers de charges locatives, l'entretien, les assurances, la documentation, les honoraires, les frais publicitaires, le transport, les voyages et déplacements, l'affranchissement et le téléphone, ainsi que les services bancaires.

Sont également associés des conseils. Il est stipulé ici, si la charge est soumise à la TVA ou non.

8.3 Impôts et taxes

Impôts et taxes	25820 €	Evaluer
-----------------	---------	--



Impôts et taxes

Taxe professionnelle
 La taxe professionnelle est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent en France, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée.
 Les diverses exonérations prévues peuvent être de plein droit ou temporaires.
 La taxe est établie dans chaque commune où le redevable dispose de locaux ou de terrains.

 Il est à noter que le créateur d'entreprise est exonéré du paiement de la taxe professionnelle la première année

Montant non soumis à la TVA: €/an

Autres taxes & impôts
 Dans le cadre du pacte de relance pour la ville et des mesures pour les jeunes entreprises innovantes des exonérations sont possible

Montant non soumis à la TVA: €/an

Les sommes sont exprimées en euros par an

On retrouve dans cette section, la taxe professionnelle, les autres taxes et impôts. Un conseil est proposé pour la taxe professionnelle. Les montants indiqués ici ne sont pas soumis à la TVA.

8.4 Charges de personnel

Charges de personnel	88612,6 € HT/an	Evaluer
----------------------	-----------------	--

Dans cette section, on demande à l'utilisateur de saisir les salaires annuel bruts des cadres, des non cadres, et des contrats aidés. Ensuite le logiciel liste les dirigeants et associés que l'utilisateur a inscrit lors de la création du capital dans le passif (5.2 les apports personnels).

Les charges sociales et patronales sont automatiquement calculées en fonction du poste du travailleur et du degré d'implication dans l'entreprise des dirigeants et associés (minoritaire ou majoritaire dans l'apport en capital).

Sont également proposées des informations concernant les contrats aidés ou l'ACCRE, pour le sensibiliser aux aides proposées en expliquant les modalités de leur mise en place.

Charges de personnel

Cadre
 Pour ajouter un nouveau "cadre", entrez son salaire et cliquez sur [Ajout]
 Nom (facultatif) :
 Salaire annuel brut (en euros) :
 [Ajout]
 Pour supprimer un "cadre", sélectionnez le salaire associé et cliquez sur [Suppr]
 [Suppr]

Non Cadre
 Pour ajouter un nouveau "non cadre", entrez son salaire et cliquez sur [Ajout]
 Nom (facultatif) :
 Salaire annuel brut (en euros) :
 [Ajout]
 Pour supprimer un "non cadre", sélectionnez le salaire associé et cliquez sur [Suppr]
 [Suppr]

Contrat aidé
 Pour ajouter un nouveau "contrat aidé", entrez son salaire ainsi que le taux associé et cliquez sur [Ajout]
 Nom (facultatif) :
 Salaire annuel brut (en euros) :
 Taux (en %) :
 [Ajout]
 Infos sur les contrats aidés
 Pour supprimer un "contrat aidé", sélectionnez le salaire associé et cliquez sur [Suppr]
 [Suppr]

Dirigeant
minoritaire
 Veuillez préciser le montant de votre prélèvement annuel
 Gilbert Beco
 12346 € / an [Valider]

Associé
minoritaire
 Jean Paul Deu
 23455 [Valider]

Total cadre : 1
Salaire Brut : 54509 €
Ch. Patronales : 21803,6 €
Total : 76312,6 €

Total non cadre : 0
Salaire Brut : 0 €
Ch. Patronales : 0 €
Total : 0 €

Total contrat aidé : 1
Salaire Brut : 10000 €
Ch. Patronales : 2300 €
Total : 12300 €

Total dirigeant : 2
Salaire Brut : 12346 €
Ch. Sociales : 4938,4 €
Total : 17284,4 €

Total associé : 2
Salaire Brut : 23455 €
Ch. Sociales : 9382 €
Total : 32837 €

Récapitulatif
Effectif total : 6
Montant total annuel lié aux charges du personnel : 138734 € [Valider]

Contrats Aidés

Type de contrats	Public visé	Remunération minimum	Exonération pour l'employeur
CI-RMA : Contrat Insertion Revenu Minimum d'Activité	Bénéficiaires du RMI, de l'API, bénéficiaires de l'ASS ayant 6 mois d'ancienneté dans le dispositif	SMIC horaire x le nombre d'heures effectives Exemple pour un SMIC horaire de 7,19 € brut, au salaire de 14,38 € pour un contrat de 20h : 287,60 € mensuel 629 € brut	+ reçoit le montant équivalent au RMI personnel + les employeurs sont exonérés des charges sociales sécurité sociale
Contrat d'avenir	Bénéficiaires de minima sociaux : demandeurs de l'API, de l'ASS, bénéficiaires de l'ASS ayant 6 mois d'ancienneté dans le dispositif	SMIC horaire x le nombre d'heures effectives Exemple : soit un total de 20 heures mensuelles, ce qui équivaut à 38 € du SMIC au maximum	+ reçoit le montant équivalent au RMI personnel + aide de formation + aide de formation + aide de formation
CIE : Contrat Initiative Emploi	Personnes ayant subi une rupture de contrat de travail, licenciement, démission, etc.	SMIC horaire x le nombre d'heures effectives	+ aide de formation + aide de formation + aide de formation
CAE : Contrat unique d'accompagnement dans l'emploi	Personnes ayant subi une rupture de contrat de travail, licenciement, démission, etc.	SMIC horaire x le nombre d'heures effectives	+ aide de formation + aide de formation + aide de formation
Contrat Jeune en Entreprise	Jeunes de 16 à 25 ans, nouveaux entrants sur le marché du travail, bénéficiaires de l'ASS ayant 6 mois d'ancienneté dans le dispositif	SMIC horaire x le nombre d'heures effectives	+ aide de formation + aide de formation + aide de formation
Contrat de professionnalisation	Jeunes de 16 à 25 ans, bénéficiaires de l'ASS ayant 6 mois d'ancienneté dans le dispositif	SMIC horaire x le nombre d'heures effectives	+ aide de formation + aide de formation + aide de formation
Contrat d'apprentissage	Jeunes de 16 à 25 ans, bénéficiaires de l'ASS ayant 6 mois d'ancienneté dans le dispositif	SMIC horaire x le nombre d'heures effectives	+ aide de formation + aide de formation + aide de formation

Information ACCRE

ACCRE

Il s'agit d'une aide attribuée aux demandeurs d'emploi pour les inciter à créer ou reprendre une entreprise, ou à exercer une activité professionnelle non salariée

L'ACCRE consiste :

Au maintien gratuit de l'affiliation à la sécurité sociale : sont pris en charge pour le créateur (statut salarié ou non salarié) les cotisations (patronales et salariales pour les salariés) : assurance maladie, maternité, invalidité, décès, risque accident du travail, prestations familiales, assurance de base vieillesse et veuvage (sauf assurance vieillesse complémentaire).

En une exonération de charges sociales pendant un an à compter, soit de la date de l'affiliation au régime des non-salariés, soit du début de l'activité de l'entreprise, si l'assuré relève d'un régime de salarié.

1/2 temps

Contrats Aidés

CIE Contrat Initiative Emploi

CAE Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Contrat Jeune en Entreprise

Contrat de professionnalisation

Contrat d'avenir

Contrat d'apprentissage

CI-RMA : Contrat Insertion Revenu Minimum d'Activité

Observations :

Le RMI personnel est versé à l'employeur. Le montant de RMI résultant de la différence entre le RMI perçu habituellement et le RMI personnel versé.

Droits sociaux rattachés :

Les droits sociaux des bénéficiaires sont calculés sur la base de leurs revenus.

Observations :

En CI-RMA la sécurité sociale conserve tous les droits qui sont rattachés au fait d'être bénéficiaire du RMI.

Des fiches détaillées sont proposées pour connaître tous les types d'aides à l'embauche de salariés, leurs modalités de mise en place, ainsi que les conditions à respecter pour en bénéficier.

Les aides détaillées sont :

- Contrat Insertion Revenu Minimum d'Activité
- Contrat d'Avenir
- Contrat d'Initiative Emploi
- Contrat Jeune Entreprise
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage

8.5 Charges financières

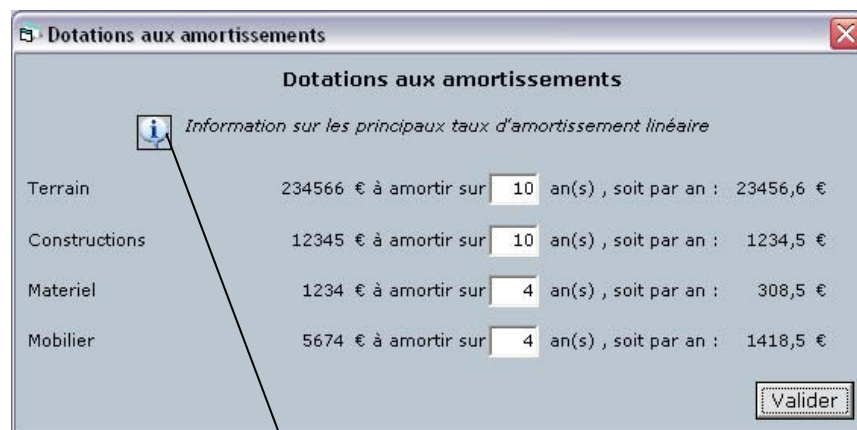
Charges financières	151811,2 €	Modifier
---------------------	------------	----------

Les charges financières correspondent au montant du remboursement de l'amortissement des emprunts (partie Passif 5.4) sur la première année d'activité.

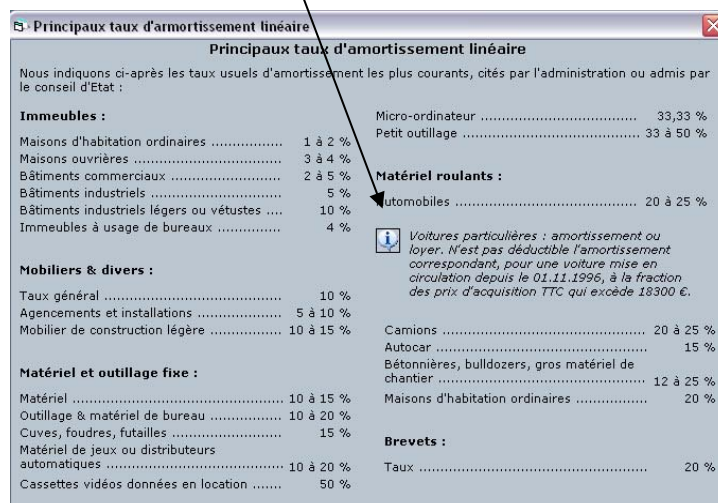
8.6 Dotations aux amortissements

Dotations aux amortissements	26418,1 €	Evaluer
------------------------------	-----------	---------

On récupère ici les différentes immobilisations listées précédemment dans l'actif. On propose à l'utilisateur de choisir le nombre d'années d'amortissement de ces immobilisations. Pour l'aider, il lui est également proposé une aide pour lui permettre de connaître les principaux taux d'amortissement linéaire.



Immobilisation	Montant (€)	Années	Par an (€)
Terrain	234566	10	23456,6
Constructions	12345	10	1234,5
Matériel	1234	4	308,5
Mobilier	5674	4	1418,5



Principaux taux d'amortissement linéaire

Nous indiquons ci-après les taux usuels d'amortissement les plus courants, cités par l'administration ou admis par le conseil d'Etat :

Catégorie	Taux (%)
Immeubles :	
Maisons d'habitation ordinaires	1 à 2 %
Maisons ouvrières	3 à 4 %
Bâtiments commerciaux	2 à 5 %
Bâtiments industriels	5 %
Bâtiments industriels légers ou vétustes	10 %
Immeubles à usage de bureaux	4 %
Mobiliers & divers :	
Taux général	10 %
Agencements et installations	5 à 10 %
Mobilier de construction légère	10 à 15 %
Matériel et outillage fixe :	
Matériel	10 à 15 %
Outillage & matériel de bureau	10 à 20 %
Cuves, foudres, futailles	15 %
Matériel de jeux ou distributeurs automatiques	10 à 20 %
Cassettes vidéos données en location	50 %
Matériel roulant :	
Automobiles	20 à 25 %
Voitures particulières :	
amortissement ou loyer. N'est pas déductible l'amortissement correspondant, pour une voiture mise en circulation depuis le 01.11.1996, à la fraction des prix d'acquisition TTC qui excède 18300 €.	
Camions	20 à 25 %
Autocar	15 %
Bétonnières, bulldozers, gros matériel de chantier	12 à 25 %
Maisons d'habitation ordinaires	20 %
Brevets :	
Taux	20 %

8.7 Taux de croissance

Taux de croissance des charges fixes par an

%

L'utilisateur peut ici spécifier le taux de croissance de ses charges fixes pour les 2 ans à venir.

9 SEUIL DE RENTABILITE ET COMPTE DE RESULTAT SUR 3 ANS

9.1 Seuil de rentabilité

Le seuil de rentabilité permet de calculer son chiffre d'affaires minimum à partir duquel on commence à réaliser du bénéfice.

On peut ainsi calculer son seuil de rentabilité pour les 3 années à venir : il suffit de sélectionner l'année grâce dans la liste déroulante.

CA total HT annuel sur tous les produits et services

Coût de revient annuel (prix d'achat)

Gain annuel produits et services

Charge fixe annuelle

Bénéfice annuel

Choix de l'année:

Eléments	Montants	% CA
Chiffre d'affaires	153600	100
Coûts	60000	39,06
Marge	93600	60,94
Charges	100022,37	-
Résultat	-6422,37	-

Bien sûr, pour calculer les montants correspondant aux années suivantes, on applique le taux d'évolution rentré par l'utilisateur.

9.2 Compte de résultat sur 3 années

Le compte de résultat récapitule sous forme de compte les informations sur votre projet :

Charges	An 1	An 2	An 3	Produits	An 1	An 2	An 3
Charges d'exploitation :				Produits d'exploitation			
Achat				Chiffre d'affaires	5000	5000	5000
matières premières	0	0	0	Subventions	0	0	0
Achats divers	100	100	100				
Services extérieurs	0	0	0				
Autres services extérieurs	0	0	0				
Impôts et taxes	0	0	0				
Charges de personnel	0	0	0				
Charges financières :				Produits financiers	0	0	0
Charges d'intérêts	0	0	0				
Dotation aux amortissements	0	0	0				
Charges exceptionnelles	0	0	0	Produits exceptionnels	0	0	0
Impôt sur les sociétés	0	0	0				
Total Charge	100	100	100				
Bénéfice	4900	4900	4900	Perte	0	0	0
TOTAL	5000	5000	5000	TOTAL	5000	5000	5000

Bien sûr, pour calculer les montants correspondant aux années suivantes, on applique le taux d'évolution rentré par l'utilisateur.

S'il n'y a pas de perte sur les 3 années, un message de félicitations apparaîtra sinon il faudra revoir soit le chiffre d'affaires à la hausse, soit les charges à la baisse.

10 PLAN DE TRESORERIE

10.1 Budget des encaissements

Le budget des encaissements est le récapitulatif du chiffre d'affaires total TTC :

Budget des encaissements			
	Année N	Année N+1	Année N+2
CA TTC	5980	5980	5980

10.2 Budget des achats

Le budget des achats est le récapitulatif des achats de matières premières par année :

Budget des achats			
	Année N	Année N+1	Année N+2
Cout de revient TTC	0	0	0

10.3 Budget des investissements

Le budget investissements est le récapitulatif de tous les investissements (dettes fournisseurs, immobilisations) et des investissements en cours d'exercice :

Budget des investissements			
	Année N	Année N+1	Année N+2
Investissement TTC en cours d'exercice	0	0	0
investissement TTC de départ	0	0	0

10.4 Budget de TVA

Le budget de TVA est le récapitulatif de toutes les TVA collectées et déductibles :

Budget de TVA			
	Année N	Année N+1	Année N+2
TVA collectée	980	980	980
TVA déductible	16,39	16,39	16,39
TVA à payer	963,61	963,61	963,61

10.5 Budget des décaissements des charges fixes annuelles

Le budget des décaissements des charges fixes annuelles est le récapitulatif de toutes les charges soumises et non soumises à TVA.

Budget des décaissements des charges fixes annuelles

	Année N	Année N+1	Année N+2
Total charges soumises à TVA	24708,16	30739,43	38305,07
Total charges non soumises à TVA	76983,44	95775,09	119347,42

10.6 Budget des décaissements des emprunts, aides remboursables et comptes courants associés

Le budget des décaissements des emprunts, aides remboursables et comptes courants associés reprend certains champs saisis dans le passif comme le montant des mensualités de remboursement d'emprunts.

Budget des décaissements des emprunts, aides remboursables et comptes courants associés

	Année N	Année N+1	Année N+2
Annuités d'emprunts	4534,2	4534,2	2267,1
Aides remboursables	500	500	500
CCA	1000	1000	1000

10.7 Plan de trésorerie final

S'il n'y a pas de trésorerie négative sur les 3 années, un message de félicitations apparaîtra sinon il faudra revoir soit le chiffre d'affaires à la hausse, soit les charges à la baisse.

	Année N	Année N+1	Année N+2
Trésorerie de départ	2000	-6462,36	45346,48
Encaissements	184705,6	221446,72	265536,06
Décaissements			
Achats TTC	71760	7176	8611,2
Charges fixes TTC	101691,6	126514,52	157652,49
TVA	12682,16	29913,16	35663,45
Investissements TTC	1000	0	0
Emprunts, aides remboursables et compte courant associé TTC	6034,2	6034,2	3767,1
Trésorerie finale	-6462,36	45346,48	105188,3

Attention votre trésorerie présente un déséquilibre sur une ou plusieurs années. Il faudrait revoir le chiffre d'affaires ou la trésorerie de départ à la hausse ou bien les charges à la baisses.

Bien sûr, pour calculer les montants correspondant aux années suivantes, on applique le taux d'évolution rentré par l'utilisateur.

11 L'IMPRESSION DES RESULTATS



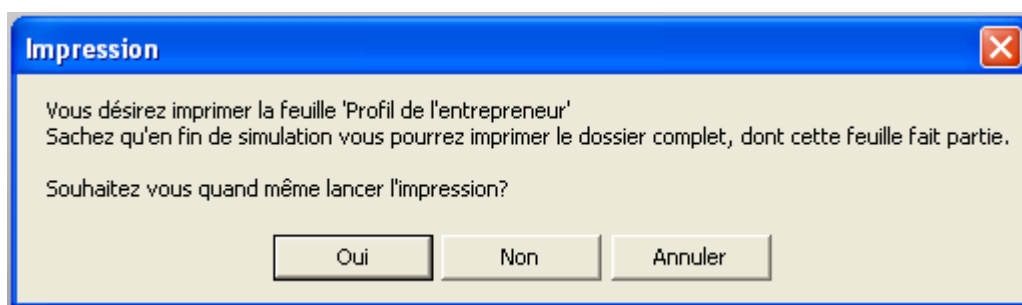
Sur plusieurs écrans on peut apercevoir ce bouton. Il signifie que l'utilisateur a la possibilité d'imprimer un état comprenant les informations de l'écran en cours.

Les différents états imprimables sont :

- la page de garde
- le profil de l'entrepreneur
- le profil de l'entreprise
- le bilan prévisionnel
- le compte de résultat
- le seuil de rentabilité

La page de garde ne sera imprimée que si l'utilisateur décide d'imprimer tout le dossier.

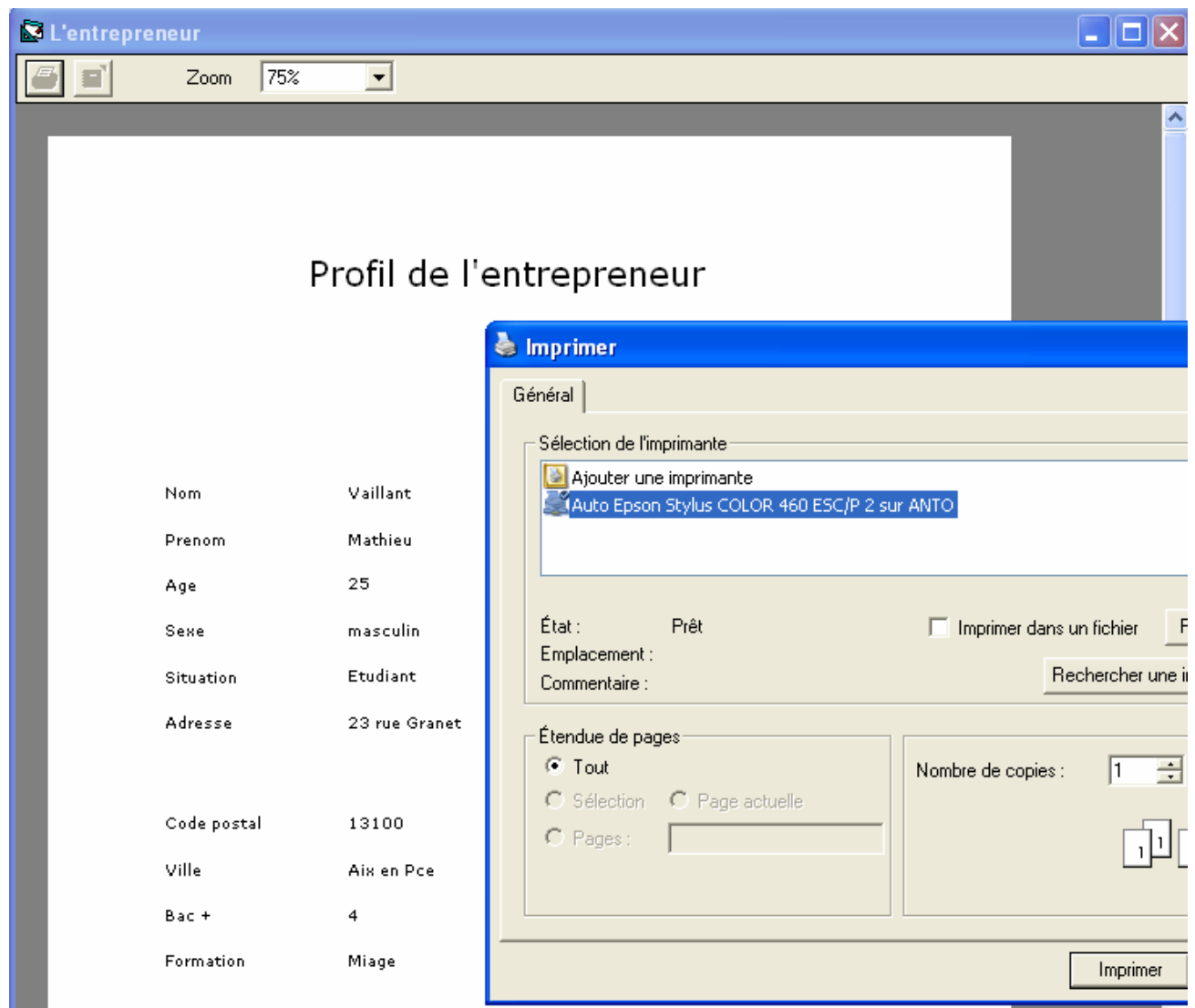
Un message rappelle, avant la première impression, que tous les écrans pourront être imprimé à la fin de la simulation.



Pour imprimer tout le dossier l'utilisateur va cliquer sur le bouton qui se trouve sur l'écran « Compte de résultat »



L'utilisateur peut visualiser l'état à la manière d'un aperçu avant impression, et lance l'impression dans une fenêtre standard, avec choix de l'imprimante.



12 CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL LIBRE CeCILL

Avertissement

Ce contrat est une licence de logiciel libre issue d'une concertation entre ses auteurs afin que le respect de deux grands principes préside à sa rédaction:

- d'une part, sa conformité au droit français, tant au regard du droit de la responsabilité civile que du droit de la propriété intellectuelle et de la protection qu'il offre aux auteurs et titulaires des droits patrimoniaux sur un logiciel.
- d'autre part, le respect des principes de diffusion des logiciels libres: accès au code source, droits étendus conférés aux utilisateurs.

Les auteurs de la licence CeCILL¹ sont:

Commissariat à l'Energie Atomique – CEA, établissement public de caractère scientifique technique et industriel, dont le siège est situé 31-33 rue de la Fédération, 75752 PARIS cedex 15.

Centre National de la Recherche Scientifique – CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16.

Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique – INRIA, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé Domaine de Voluceau, Rocquencourt, BP 105, 78153 Le Chesnay cedex.

PREAMBULE

Ce contrat est une licence de logiciel libre dont l'objectif est de conférer aux utilisateurs la liberté de modification et de redistribution du logiciel régi par cette licence dans le cadre d'un modèle de diffusion «open source».

L'exercice de ces libertés est assorti de certains devoirs à la charge des utilisateurs afin de préserver ce statut au cours des redistributions ultérieures.

L'accessibilité au code source et les droits de copie, de modification et de redistribution qui en découlent ont pour contrepartie de n'offrir aux utilisateurs qu'une garantie limitée et de ne faire peser sur l'auteur du logiciel, le titulaire des droits patrimoniaux et les concédants successifs qu'une responsabilité restreinte.

A cet égard l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, à la modification et/ou au développement et à la reproduction du logiciel par l'utilisateur étant donné sa spécificité de logiciel libre, qui peut le rendre complexe à manipuler et qui le réserve donc à des développeurs et des professionnels avertis possédant des connaissances informatiques approfondies. Les utilisateurs sont donc invités à charger et tester l'adéquation du Logiciel à leurs besoins dans des conditions permettant d'assurer la sécurité de leurs systèmes et ou de leurs données et, plus généralement, à l'utiliser et l'exploiter dans les mêmes conditions de sécuri-

té. Ce contrat peut être reproduit et diffusé librement, sous réserve de le conserver en l'état, sans ajout ni suppression de clauses.

Ce contrat est susceptible de s'appliquer à tout logiciel dont le titulaire des droits patrimoniaux décide de soumettre l'exploitation aux dispositions qu'il contient.

Article 1^{er} - DEFINITIONS

Dans ce contrat, les termes suivants, lorsqu'ils seront écrits avec une lettre capitale, auront la signification suivante:

Contrat: désigne le présent contrat de licence, ses éventuelles versions postérieures et annexes.

Logiciel: désigne le logiciel sous sa forme de Code Objet et/ou de Code Source et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de l'acceptation du Contrat par le Licencié.

Logiciel Initial: désigne le Logiciel sous sa forme de Code Source et de Code Objet et le cas échéant sa documentation, dans leur état au moment de leur première diffusion sous les termes du Contrat.

Logiciel Modifié: désigne le Logiciel modifié par au moins une Contribution.

Code Source: désigne l'ensemble des instructions et des lignes de programme du Logiciel et auquel l'accès est nécessaire en vue de modifier le Logiciel.

Code Objet: désigne les fichiers binaires issus de la compilation du Code Source.

Titulaire : désigne le détenteur des droits patrimoniaux d'auteur sur le Logiciel Initial.

Licencié(s): désigne le ou les utilisateur(s) du Logiciel ayant accepté le Contrat.

Contributeur: désigne le Licencié auteur d'au moins une Contribution.

Concédant: désigne le Titulaire ou toute personne physique ou morale distribuant le Logiciel sous le Contrat.

Contributions: désigne l'ensemble des modifications, corrections, traductions, adaptations et/ou nouvelles fonctionnalités intégrées dans le Logiciel par tout Contributeur, ainsi que les Modules Statiques.

Module: désigne un ensemble de fichiers sources y compris leur documentation qui, une fois compilé sous forme exécutable, permet de réaliser des fonctionnalités ou services supplémentaires à ceux fournis par le Logiciel.

Module Dynamique: désigne tout Module, créé par le Contributeur, indépendant du Logiciel, tel que ce Module et le Logiciel sont sous forme de deux exécutables indépendants qui s'exécutent dans un espace d'adressage indépendant, l'un appelant l'autre au moment de leur exécution.

Module Statique: désigne tout Module créé par le Contributeur et lié au Logiciel par un lien statique rendant leur code objet dépendant l'un de l'autre. Ce Module et le Logiciel auquel il est lié, sont regroupés en un seul exécutable.

Parties: désigne collectivement le Licencié et le Concédant.

Ces termes s'entendent au singulier comme au pluriel.

Article 2 - OBJET

Le Contrat a pour objet la concession par le Concédant au Licencié d'une Licence non exclusive, transférable et mondiale du Logiciel telle que définie ci-après à l'article 5 pour toute la durée de protection des droits portant sur ce Logiciel.

Article 3 - ACCEPTATION

3.1. L'acceptation par le Licencié des termes du Contrat est réputée acquise du fait du premier des faits suivants:

- (i) le chargement du Logiciel par tout moyen notamment par téléchargement à partir d'un serveur distant ou par chargement à partir d'un support physique;
- (ii) le premier exercice par le Licencié de l'un quelconque des droits concédés par le Contrat.

3.2. Un exemplaire du Contrat, contenant notamment un avertissement relatif aux spécificités du Logiciel, à la restriction de garantie et à la limitation à un usage par des utilisateurs expérimentés a été mis à disposition du Licencié préalablement à son acceptation telle que définie à l'article 3.1 ci dessus et le Licencié reconnaît en avoir pris connaissances.

Article 4 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

4.1. ENTREE EN VIGUEUR

Le Contrat entre en vigueur à la date de son acceptation par le Licencié telle que définie en 3.1.

4.2. DUREE

Le Contrat produira ses effets pendant toute la durée légale de protection des droits patrimoniaux portant sur le Logiciel.

Article 5 - ETENDUE DES DROITS CONCEDES

Le Concédant concède au Licencié, qui accepte, les droits suivants sur le Logiciel pour toutes destinations et pour la durée du Contrat dans les conditions ci-après détaillées.

Par ailleurs, le Concédant concède au Licencié à titre gracieux les droits d'exploitation du ou des brevets qu'il détient sur tout ou partie des inventions implémentées dans le Logiciel.

5.1. DROITS D'UTILISATION

Le Licencié est autorisé à utiliser le Logiciel, sans restriction quant aux domaines d'application, étant ci-après précisé que cela comporte:

1. la reproduction permanente ou provisoire du Logiciel en tout ou partie par tout moyen et sous toute forme.
2. le chargement, l'affichage, l'exécution, ou le stockage du Logiciel sur tout support.
3. la possibilité d'en observer, d'en étudier, ou d'en tester le fonctionnement afin de déterminer les idées et principes qui sont à la base de n'importe quel élément de ce Logiciel; et ceci,

lorsque le Licencié effectue toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage du Logiciel qu'il est en droit d'effectuer en vertu du Contrat.

5.2. DROIT D'APPORTER DES CONTRIBUTIONS

Le droit d'apporter des Contributions comporte le droit de traduire, d'adapter, d'arranger ou d'apporter toute autre modification du Logiciel et le droit de reproduire le Logiciel en résultant.

Le Licencié est autorisé à apporter toute Contribution au Logiciel sous réserve de mentionner, de façon explicite, son nom en tant qu'auteur de cette Contribution et la date de création de celle-ci.

5.3. DROITS DE DISTRIBUTION ET DE DIFFUSION

Le droit de distribution et de diffusion comporte notamment le droit de transmettre et de communiquer le Logiciel au public sur tout support et par tout moyen ainsi que le droit de mettre sur le marché à titre onéreux ou gratuit, un ou des exemplaires du Logiciel par tout procédé.

Le Licencié est autorisé à redistribuer des copies du Logiciel, modifié ou non, à des tiers dans les conditions ci-après détaillées.

5.3.1. REDISTRIBUTION DU LOGICIEL SANS MODIFICATION

Le Licencié est autorisé à redistribuer des copies conformes du Logiciel, sous forme de Code Source ou de Code Objet, à condition que cette redistribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée:

1. d'un exemplaire du Contrat,
2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du Concédant telle que prévue aux articles 8 et 9,

et que, dans le cas où seul le Code Objet du Logiciel est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au Code Source complet du Logiciel en indiquant les modalités d'accès, étant entendu que le coût additionnel d'acquisition du Code Source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.2. REDISTRIBUTION DU LOGICIEL MODIFIE

Lorsque le Licencié apporte une Contribution au Logiciel, les conditions de redistribution du Logiciel Modifié sont alors soumises à l'intégralité des dispositions du Contrat.

Le Licencié est autorisé à redistribuer le Logiciel Modifié, sous forme de Code Source ou de Code Objet, à condition que cette redistribution respecte les dispositions du Contrat dans leur totalité et soit accompagnée:

1. d'un exemplaire du Contrat,
2. d'un avertissement relatif à la restriction de garantie et de responsabilité du concédant telle que prévue aux articles 8 et 9,

et que, dans le cas où seul le Code Objet du Logiciel Modifié est redistribué, le Licencié permette aux futurs Licenciés d'accéder facilement au Code Source complet du Logiciel Modifié en indiquant

les modalités d'accès, étant entendu que le coût additionnel d'acquisition du Code Source ne devra pas excéder le simple coût de transfert des données.

5.3.3. REDISTRIBUTION DES MODULES DYNAMIQUES

Lorsque le Licencié a développé un Module Dynamique les conditions du Contrat ne s'appliquent pas à ce Module Dynamique, qui peut être distribué sous un contrat de licence différent.

5.3.4. COMPATIBILITE AVEC LA LICENCE GPL

Dans le cas où le Logiciel, Modifié ou non, est intégré à un code soumis aux dispositions de la licence GPL, le Licencié est autorisé à redistribuer l'ensemble sous la licence GPL.

Dans le cas où le Logiciel Modifié intègre un code soumis aux dispositions de la licence GPL, le Licencié est autorisé à redistribuer le Logiciel Modifié sous la licence GPL.

Article 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1. SUR LE LOGICIEL INITIAL

Le Titulaire est détenteur des droits patrimoniaux sur le Logiciel Initial. Toute utilisation du Logiciel Initial est soumise au respect des conditions dans lesquelles le Titulaire a choisi de diffuser son œuvre et nul autre n'a la faculté de modifier les conditions de diffusion de ce Logiciel Initial.

Le Titulaire s'engage à maintenir la diffusion du Logiciel initial sous les conditions du Contrat et ce, pour la durée visée à l'article 4.2.

6.2. SUR LES CONTRIBUTIONS

Les droits de propriété intellectuelle sur les Contributions sont attachés au titulaire de droits patrimoniaux désigné par la législation applicable.

6.3. SUR LES MODULES DYNAMIQUES

Le Licencié ayant développé un Module Dynamique est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ce Module Dynamique et reste libre du choix du contrat régissant sa diffusion.

6.4. DISPOSITIONS COMMUNES

6.4.1. Le Licencié s'engage expressément:

1. à ne pas supprimer ou modifier de quelque manière que ce soit les mentions de propriété intellectuelle apposées sur le Logiciel;
2. à reproduire à l'identique lesdites mentions de propriété intellectuelle sur les copies du Logiciel.

6.4.2. Le Licencié s'engage à ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs et à prendre, le cas échéant, à l'égard de son personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des dits droits de propriété intellectuelle du Titulaire et/ou des Contributeurs.

Article 7 - SERVICES ASSOCIES

7.1. Le Contrat n'oblige en aucun cas le Concédant à la réalisation de prestations d'assistance technique ou de maintenance du Logiciel.

Cependant le Concédant reste libre de proposer ce type de services. Les termes et conditions d'une telle assistance technique et/ou d'une telle maintenance seront alors déterminés dans un acte séparé. Ces actes de maintenance et/ou assistance technique n'engageront que la seule responsabilité du Concédant qui les propose.

7.2. De même, tout Concédant est libre de proposer, sous sa seule responsabilité, à ses licenciés une garantie, qui n'engagera que lui, lors de la redistribution du Logiciel et/ou du Logiciel Modifié et ce, dans les conditions qu'il souhaite. Cette garantie et les modalités financières de son application feront l'objet d'un acte séparé entre le Concédant et le Licencié.

Article 8 - RESPONSABILITE

8.1. Sous réserve des dispositions de l'article 8.2, si le Concédant n'exécute pas tout ou partie des obligations mises à sa charge par le Contrat, le Licencié a la faculté, sous réserve de prouver la faute du Concédant concerné, de solliciter la réparation du préjudice direct qu'il subit et dont il apportera la preuve.

8.2. La responsabilité du Concédant est limitée aux engagements pris en application du Contrat et ne saurait être engagée en raison notamment : (i) des dommages dus à l'inexécution, totale ou partielle, de ses obligations par le Licencié, (ii) des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation ou des performances du Logiciel subis par le Licencié lorsqu'il s'agit d'un professionnel utilisant le Logiciel à des fins professionnelles et (iii) des dommages indirects découlant de l'utilisation ou des performances du Logiciel. Les Parties conviennent expressément que tout préjudice financier ou commercial (par exemple perte de données, perte de bénéfices, perte d'exploitation, perte de clientèle ou de commandes, manque à gagner, trouble commercial quelconque) ou toute action dirigée contre le Licencié par un tiers, constitue un dommage indirect et n'ouvre pas droit à réparation par le Concédant.

Article 9 - GARANTIE

9.1. Le Licencié reconnaît que l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques au moment de la mise en circulation du Logiciel ne permet pas d'en tester et d'en vérifier toutes les utilisations ni de détecter l'existence d'éventuels défauts. L'attention du Licencié a été attirée sur ce point sur les risques associés au chargement, à l'utilisation, la modification et/ou au développement et à la reproduction du Logiciel qui sont réservés à des utilisateurs avertis.

Il relève de la responsabilité du Licencié de contrôler, par tous moyens, l'adéquation du produit à ses besoins, son bon fonctionnement et de s'assurer qu'il ne causera pas de dommages aux personnes et aux biens.

9.2. Le Concédant déclare de bonne foi être en droit de concéder l'ensemble des droits attachés au Logiciel (comprenant notamment les droits visés à l'article 5).

9.3. Le Licencié reconnaît que le Logiciel est fourni «en l'état» par le Concédant sans autre garantie, expresse ou tacite, que celle prévue à l'article 9.2 et notamment sans aucune garantie sur sa valeur commerciale, son caractère sécurisé, innovant ou pertinent.

En particulier, le Concédant ne garantit pas que le Logiciel est exempt d'erreur, qu'il fonctionnera sans interruption, qu'il sera compatible avec l'équipement du Licencié et sa configuration logicielle ni qu'il remplira les besoins du Licencié.

9.4. Le Concédant ne garantit pas, de manière expresse ou tacite, que le Logiciel ne porte pas atteinte à un quelconque droit de propriété intellectuelle d'un tiers portant sur un brevet, un logiciel ou sur tout autre droit de propriété. Ainsi, le Concédant exclut toute garantie au profit du Licencié contre les actions en contrefaçon qui pourraient être diligentées au titre de l'utilisation, de la modification, et de la redistribution du Logiciel. Néanmoins, si de telles actions sont exercées contre le Licencié, le Concédant lui apportera son aide technique et juridique pour sa défense. Cette aide technique et juridique est déterminée au cas par cas entre le Concédant concerné et le Licencié dans le cadre d'un protocole d'accord. Le Concédant dégage toute responsabilité quant à l'utilisation de la dénomination du Logiciel par le Licencié. Aucune garantie n'est apportée quant à l'existence de droits antérieurs sur le nom du Logiciel et sur l'existence d'une marque.

Article 10 - RESILIATION

10.1. En cas de manquement par le Licencié aux obligations mises à sa charge par le Contrat, le Concédant pourra résilier de plein droit le Contrat trente (30) jours après notification adressée au Licencié et restée sans effet.

10.2. Le Licencié dont le Contrat est résilié n'est plus autorisé à utiliser, modifier ou distribuer le Logiciel. Cependant, toutes les licences qu'il aura concédées antérieurement à la résiliation du Contrat resteront valides sous réserve qu'elles aient été effectuées en conformité avec le Contrat.

Article 11 - DISPOSITIONS DIVERSES

11.1. CAUSE EXTERIEURE

Aucune des Parties ne sera responsable d'un retard ou d'une défaillance d'exécution du Contrat qui serait dû à un cas de force majeure, un cas fortuit ou une cause extérieure, telle que, notamment, le mauvais fonctionnement ou les interruptions du réseau électrique ou de télécommunication, la paralysie du réseau liée à une attaque informatique, l'intervention des autorités gouvernementales, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux, les tremblements de terre, le feu, les explosions, les grèves et les conflits sociaux, l'état de guerre...

11.2. Le fait, par l'une ou l'autre des Parties, d'omettre en une ou plusieurs occasions de se prévaloir d'une ou plusieurs dispositions du Contrat, ne pourra en aucun cas impliquer renonciation par la Partie intéressée à s'en prévaloir ultérieurement.

11.3. Le Contrat annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les Parties sur le même objet et constitue l'accord entier entre les Parties sur cet objet. Aucune addition ou modification aux termes du Contrat n'aura d'effet à l'égard des Parties à moins d'être faite par écrit et signée par leurs représentants dûment habilités.

11.4. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs des dispositions du Contrat s'avèrerait contraire à une loi ou à un texte applicable, existants ou futurs, cette loi ou ce texte prévaudrait, et les Parties feraient les amendements nécessaires pour se conformer à cette loi ou à ce texte. Toutes les autres dispositions resteront en vigueur. De même, la nullité, pour quelque raison que ce soit, d'une des dispositions du Contrat ne saurait entraîner la nullité de l'ensemble du Contrat.

11.5. LANGUAGE

Le Contrat est rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de divergence d'interprétation, seule la version française fait foi.

Article 12 - NOUVELLES VERSIONS DU CONTRAT

12.1. Toute personne est autorisée à copier et distribuer des copies de ce Contrat.

12.2. Afin d'en préserver la cohérence, le texte du Contrat est protégé et ne peut être modifié que par les auteurs de la licence, lesquels se réservent le droit de publier périodiquement des mises à jour ou de nouvelles versions du Contrat, qui posséderont chacune un numéro distinct. Ces versions ultérieures seront susceptibles de prendre en compte de nouvelles problématiques rencontrées par les logiciels libres.

12.3. Tout Logiciel diffusé sous une version donnée du Contrat ne pourra faire l'objet d'une diffusion ultérieure que sous la même version du Contrat ou une version postérieure, sous réserve des dispositions de l'article 5.3.4.

Article 13 - LOI APPLICABLE ET COMPETENCE TERRITORIALE

13.1. Le Contrat est régi par la loi française. Les Parties conviennent de tenter de régler à l'amiable les différends ou litiges qui viendraient à se produire par suite ou à l'occasion du Contrat.

13.2. A défaut d'accord amiable dans un délai de deux (2) mois à compter de leur survenance et sauf situation relevant d'une procédure d'urgence, les différends ou litiges seront portés par la Partie la plus diligente devant les Tribunaux compétents de Paris.

¹ Ce: CEA, C: CNRS, I: INRIA, LL: Logiciel Libre

Version 1 du 21/06/2004